

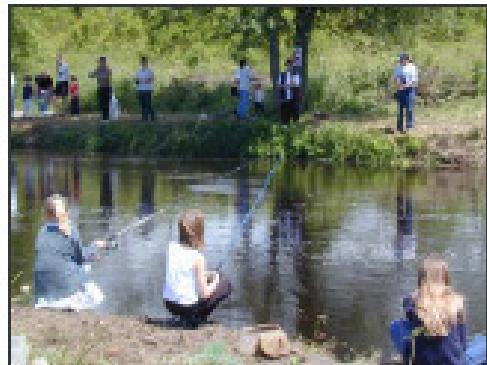
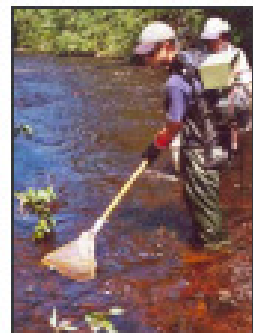
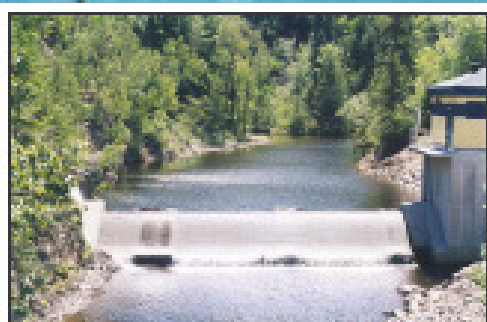
Plan directeur de l'eau
du bassin versant de la

rivière

KAMOURASKA

Section Enjeux-Orientations-Objectifs

*Ensemble,
ne laissons pas
l'eau couler à sa perte !*



ENJEUX ET ORIENTATIONS

Lors d'exercices précédents, la population et les membres du COBAKAM²⁴ ont identifié quatre enjeux principaux : la qualité et la quantité d'eau, les écosystèmes aquatiques riverains, le sentiment d'appartenance et les activités récréotouristiques reliées à l'eau. Ces enjeux ont par la suite permis de définir les grandes orientations sur lesquelles s'aligneront les actions à réaliser dans le bassin versant au cours des prochaines années.

ENJEU 1 : QUALITÉ ET QUANTITÉ D'EAU

De toutes les priorités présentées lors de la première consultation publique réalisée en 2004, l'amélioration de la qualité de l'eau, qui passe par la réduction des sources ponctuelles et diffuses de pollution, est ressortie comme celle qui rejoignait le plus de personnes. La qualité de l'eau potable, qu'elle provienne de puits privés ou d'un réseau d'aqueduc s'approvisionnant de sources de surface, est un autre élément qui rejoint cet enjeu qui a obtenu un fort appui de la population. Au stade actuel du développement de l'approche de gestion intégrée de l'eau par bassin versant, l'atteinte des objectifs issus de cet enjeu passe principalement par l'acquisition de connaissances. En effet, pour être en mesure de protéger efficacement la ressource eau, il faut d'abord bien connaître son état et les éléments en cause dans sa détérioration. Dans une prochaine génération de plan d'action, on peut penser que plusieurs réponses aux questions soulevées actuellement seront apportées et que des objectifs beaucoup plus orientés vers l'action pourront être mis en œuvre.

Orientation 1.1 : Améliorer les connaissances sur la qualité et la quantité d'eau (de surface et souterraine)

Des informations factuelles sont nécessaires pour mettre en place une gestion intégrée de l'eau par bassin versant qui soit efficace. Bien que plusieurs données aient été recueillies au cours des dernières années, il reste encore beaucoup de zones grises, notamment en ce qui concerne les eaux souterraines. Des suivis de la qualité des eaux de surface ont été réalisés et devront se poursuivre pour établir des portraits plus justes de la situation. Ils permettront aussi de suivre l'évolution de la qualité de l'eau et ouvriront la voie à l'établissement d'indicateurs de suivis quantitatifs, associés à des objectifs de réduction chiffrés. Pour le moment, le manque de données de base ne permet pas de recourir à ce type d'indicateurs.

Les inondations sont un autre aspect relié à la quantité d'eau. Presque à chaque printemps, des embâcles se forment près de l'embouchure de la rivière Kamouraska. Ceux-ci menacent des infrastructures et des bâtiments patrimoniaux. Des informations supplémentaires devront être recueillies afin d'évaluer si des interventions sont possibles pour réduire les risques de dommages qu'ils entraînent chaque année.

24 En date du 21 décembre 2009, le Comité de bassin versant de la rivière Kamouraska a fusionné ses activités avec le Comité de bassin de la rivière Fouquette pour former l'Organisme de bassins versants de Kamouraska, L'Islet et Rivière-du-Loup. Les membres du COBAKAM demeurent regroupés sous la forme d'une table de concertation locale.

OBJECTIFS ET ACTIONS ASSOCIÉS

- 1.1.1 Augmenter le nombre de stations de suivi de la qualité de l'eau de surface.
 - Mettre à jour les données de qualité de l'eau.
 - Augmenter le nombre de stations de suivi des macroinvertébrés benthiques
- 1.1.2 Améliorer les connaissances sur la quantité de l'eau de surface.
 - Acquérir des données sur le débit de la rivière Kamouraska.
 - Identifier les facteurs en cause dans la formation d'embâcles dans la section aval de la rivière Kamouraska.
- 1.1.3 Dresser un premier portrait de la qualité de l'eau souterraine.
 - Soutenir les initiatives d'acquisition de connaissances en lien avec les eaux souterraines.
 - Réaliser des suivis dans les zones où la vulnérabilité à la pollution est élevée.
 - Sensibiliser les propriétaires à l'importance de faire analyser l'eau de leur puits.

Orientation 1.2 : Garantir une eau potable saine et de qualité

Le portrait du bassin versant de la rivière Kamouraska identifie quatre municipalités qui puisent leur eau à l'intérieur des limites du bassin versant. Deux de celles-ci s'alimentent à partir de l'eau de surface. Le diagnostic n'a pas identifié d'éléments préoccupants en amont de ces prises d'eau qui pourraient avoir un impact sur la qualité de l'eau potable. Toutes les actions prévues dans ce plan qui auront comme conséquence d'améliorer la qualité de l'eau en amont du bassin versant pourront avoir qu'un effet bénéfique sur ces prises d'eau potable. Par contre, pour l'une des municipalités qui s'alimentent à partir de l'eau souterraine, la municipalité de Kamouraska, des concentrations de trihalométhanes (THM) dépassant les normes sont observées à l'occasion. La population est informée et les intervenants municipaux travaillent à trouver des solutions à ce problème d'approvisionnement.

OBJECTIF ET ACTION ASSOCIÉS :

- 1.2.1 Limiter les risques liés à la présence des THM dans l'eau potable.
 - Mettre en place des mesures permettant de réduire la concentration de THM dans l'eau potable.
 -

ENJEU 2 : ÉCOSYSTÈMES AQUATIQUES ET RIVERAINS

La conservation et la restauration de la diversité des milieux aquatiques et riverains sont arrivées tout juste derrière l'amélioration de la qualité de l'eau dans les principales préoccupations des gens lors de la consultation publique de 2004. Cet enjeu est intimement lié à l'enjeu précédent, puisque l'amélioration des écosystèmes aquatiques passe souvent par une amélioration de la qualité de l'eau. Pour la plupart des gens, la qualité

d'un écosystème est une notion moins tangible que la qualité de l'eau. Les effets de sa détérioration sont cependant plus visibles, car elle touche directement leur milieu de vie ou de récréation.

Orientation 2.1 : Améliorer les connaissances sur les écosystèmes aquatiques et riverains

Pour protéger adéquatement les écosystèmes associés à l'eau, encore faut-il les connaître. Des lacunes dans les connaissances ont été identifiées dans le diagnostic. C'est notamment le cas pour les bandes riveraines, où seuls des portraits partiels sont disponibles. Un écosystème important, celui du lac St-Pierre, est aux prises depuis quelques années avec des problèmes de cyanobactéries. Des études ont permis de documenter les facteurs à l'origine des épisodes d'algues bleu-vert, mais les suivis doivent se poursuivre afin d'orienter les actions aux endroits où elles auront les retombées les plus importantes.

OBJECTIFS ET ACTIONS ASSOCIÉS :

- 2.1.1 Établir un portrait des bandes riveraines du bassin versant
 - Caractériser les bandes riveraines du bassin versant.
- 2.1.2 Mieux connaître le lac Saint-Pierre et sa problématique de cyanobactéries
 - Participer au réseau de surveillance volontaire des lacs.
 - Réaliser des suivis de la qualité de l'eau des tributaires.
 - Poursuivre le suivi visuel des épisodes de cyanobactéries.

Orientation 2.2 : Assurer la conservation et la mise en valeur des espèces et des habitats

Le bassin versant de la rivière Kamouraska a la chance d'avoir plusieurs secteurs où les habitats aquatiques ou riverains sont en très bon état. Par contre, surtout dans la partie aval du bassin versant, les habitats ont subi de nombreuses perturbations en raison des activités humaines. Des espèces qui fréquentaient ces milieux ont disparu ou sont en difficulté présentement et nécessitent des mesures particulières. C'est le cas notamment d'espèces désignées menacées ou vulnérables, dont certaines disposent de plan de rétablissement.

La population d'éperlans arc-en-ciel du sud de l'estuaire est un bon exemple d'espèce pouvant bénéficier d'interventions dans le bassin versant. Un plan de rétablissement existe pour cette population, qui cible notamment des interventions dans le bassin versant de la rivière Kamouraska, où elle s'est déjà reproduite. La mulette perlière de l'Est, à laquelle on peut associer le nom de rivière aux perles qui servait autrefois à identifier la rivière Kamouraska, est une espèce qui est également disparue du bassin versant. Dans les deux cas, les modifications à l'habitat et la détérioration de la qualité de l'eau semble être associées à leur disparition. Loin d'être irréversibles, plusieurs actions peuvent être mises en place pour créer des conditions propices au retour de ces espèces.

L'amont du bassin versant, principalement forestier, ne présente pas de détérioration significative de la qualité de l'eau. L'exploitation forestière qui se concentre dans ce secteur semble donc se faire avec un minimum d'impact sur la qualité de l'eau. Le maintien de saines pratiques de gestion de la part des propriétaires de forêts privées permettra de conserver un bilan positif. En forêt publique, de nouveaux mécanismes sont en train d'être mis en place, avec la réalisation d'un plan régional de développement intégré des ressources et du territoire (PRDIRT) et la mise en place des tables de gestion intégrée des ressources et du territoire. Les préoccupations liées au maintien de la qualité de l'eau seront parmi les enjeux traités à ces niveaux.

OBJECTIFS ET ACTIONS ASSOCIÉS :

2.2.1 Encourager le maintien de pratiques en milieu forestier qui limitent les impacts sur la qualité de l'eau.

- Poursuivre la sensibilisation des propriétaires des boisés aux bonnes pratiques d'exploitation forestière.
- Participer aux activités liées au PRDIRT et aux tables de gestion intégrée des ressources et du territoire.

2.2.2 Aider à la protection et au rétablissement d'espèces désignées ou susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables.

- Mettre en place un réseau de suivi des espèces floristiques menacées ou vulnérables.
- Mettre en œuvre les actions du plan de rétablissement de l'éperlan arc-en-ciel.
- Identifier les facteurs limitant le rétablissement de la mulette perlière de l'Est.

Orientation 2.3 : Restaurer, conserver et mettre en valeur la diversité des milieux humides

Les milieux humides jouent des rôles importants dans la dynamique de l'eau à l'échelle d'un bassin versant. Ils sont en plus des écosystèmes associés aux cours d'eau très importants mais fragiles. La première étape à envisager pour s'assurer qu'ils puissent continuer de jouer leur rôle est de veiller à la conservation de ceux qui sont connus. Au fur et à mesure que les connaissances sur ces milieux s'amélioreront, d'autres mesures pourront être mises en place dans le futur.

À l'exception de quelques milieux humides situés en territoire public, la majorité des milieux humides du bassin versant se trouvent sur des terrains privés. La sensibilisation des propriétaires, qui passe principalement par la diffusion de l'information, est une clé essentielle dans la réussite de la préservation de ces milieux.

OBJECTIFS ET ACTIONS ASSOCIÉS :

2.3.1 Conserver les milieux humides d'intérêts en bordure des cours d'eau du bassin versant.

- Inscrire les milieux humides répertoriés en forêt privée au plan de protection et de mise en valeur des forêts privées pour le territoire.
- Réaliser des ententes de conservation volontaire pour les milieux humides d'intérêt en forêt privée.

2.3.2 Améliorer les connaissances sur les milieux humides du bassin versant.

- Réaliser des inventaires des milieux humides identifiés en forêt privée.

Orientation 2.4 : Réduire les sources de contaminants d'origine diffuse et ponctuelle, particulièrement dans les sous-bassins des rivières Kamouraska et Goudron

Les indices de la qualité de l'eau utilisés pour caractériser les principaux sous-bassins ont permis de constater que les problèmes se trouvaient majoritairement dans les sous-bassins des rivières Kamouraska et Goudron. Les efforts de réduction des sources de pollution doivent donc se concentrer dans ces mêmes sous-bassins. Les milieux agricoles et municipaux sont plus particulièrement visés, car ce sont là les principales utilisations du sol dans ces secteurs et celles qui sont les plus susceptibles d'avoir des impacts négatifs sur la qualité de l'eau. Bien que dans certains cas, la résolution des problèmes identifiés nécessite des investissements de plusieurs millions de dollars, les démarches sont déjà amorcées permettant d'entrevoir la réalisation à court terme des actions visant à corriger les principaux éléments.

On peut diviser la pollution de l'eau en deux grandes catégories selon leur source : la pollution ponctuelle et la pollution diffuse. Les sources de pollution ponctuelle dans le bassin versant de la rivière Kamouraska qui sont à corriger sont principalement d'origine municipale. D'une part, la ville de Saint-Pascal devrait réaliser des travaux afin de limiter les déversements d'eau usée non traitée. Ces travaux devraient être réalisés en 2011. Plus en amont, c'est la municipalité de Saint-Bruno, qui jusqu'en 2009 ne disposait d'aucun réseau d'égout sanitaire. Finalement, au niveau individuel, les propriétaires de résidences qui ne sont pas desservies par un réseau d'égouts devraient aussi s'assurer que leurs installations ne créent pas de nuisance à l'environnement.

En ce qui concerne la pollution diffuse, les secteurs agricole et municipal sont les principaux responsables. Les installations septiques des résidences isolées déficientes ou absentes et l'entretien des fossés apportent phosphore, coliformes fécaux et sédiments dans les cours d'eau et les plans d'eau. En milieu agricole, des méthodes de travail laissant le sol à nu et les densités de drainage élevées sont les principaux apports d'éléments nuisibles aux cours d'eau. Le recours à des pratiques de conservation des sols et de l'eau et la diminution du nombre de raies et de fossés agricoles sont des pratiques de plus en plus encouragées pour réduire ces impacts. Il devient alors possible dans ces circonstances de favoriser la cohabitation des activités agricoles et la protection de la faune, en y trouvant des avantages pour chacun.

OBJECTIFS ET ACTIONS ASSOCIÉS :

2.4.1 Réduire les rejets d'eaux usées non traitées d'origine municipale.

- Effectuer des travaux correctifs au réseau sanitaire et pluvial de Saint-Pascal afin de limiter les déversements d'eau usée.
- Mettre en place un réseau d'égout sanitaire à Saint-Bruno.

2.4.2 Réduire les pratiques ayant pour effet d'augmenter les risques d'apports de sédiments et d'éléments nutritifs aux cours d'eau.

- Encourager les pratiques agricoles qui favorisent la conservation des sols et de l'eau.
- Appliquer la méthode du tiers inférieur pour l'entretien des fossés.

2.4.3 Réduire le nombre de résidences isolées non-conformes au niveau des rejets d'eaux usées.

- Encourager le respect de la réglementation sur l'évacuation des eaux usées des résidences isolées (Q2.r8).

ENJEU 3 : SENTIMENT D'APPARTENANCE

Pour conduire à des résultats à long terme, l'amélioration ou la préservation de la qualité de l'eau implique plus que des interventions auprès des sources de pollution ou de l'habitat. Elle doit aussi viser les gens, faire appel à leur responsabilité individuelle et collective. Dans plusieurs cas, cette responsabilisation passe par le développement d'un sentiment d'appartenance face au territoire ou face à la ressource eau. Les activités d'éducation dans les écoles sont utilisées en ce sens depuis longtemps déjà et constituent un excellent exemple d'actions reliées à cet enjeu.

Orientation 3.1 : Conscientiser les usagers de l'eau à l'importance de bien utiliser l'eau

Plusieurs actions qui peuvent être mises en œuvre pour améliorer la qualité de l'eau impliquent des changements de comportements de la part des usagers de l'eau. Pour s'opérer, ces changements de comportements doivent être basés sur de l'information de qualité qui doit parvenir régulièrement aux personnes ou organismes visés. Le COBAKAM produisait annuellement un bulletin de liaison, *Le moulin à parole*, qui avait notamment ce rôle.

OBJECTIF ET ACTION ASSOCIÉS :

3.1.1 Maintenir la population du bassin versant régulièrement informée sur la ressource eau

- Produire des outils de communication et diffuser régulièrement de l'information sur l'état de la ressource eau et les actions en cours.

Orientation 3.2 : Sensibiliser les jeunes à l'importance de la ressource eau

La sensibilisation des jeunes est un bon moyen d'amener des changements à long terme dans la population. Les maisons d'enseignement dans la région sont nombreuses et des activités reliées à l'eau et à ses habitats associés ont été tenues à de nombreuses reprises dans le passé. En plus d'être des activités de sensibilisation très appréciées, elles contribuent également à l'amélioration des connaissances dans le bassin versant.

Depuis plusieurs années, le COBAKAM maintient une étroite relation avec l'école secondaire Chanoine-Beudet et le Cégep de La Pocatière. En plus d'être de très bonnes occasions d'échange et de sensibilisation, ces partenariats apportent aussi des données qui viennent bonifier le portrait du bassin versant.

OBJECTIF ET ACTIONS ASSOCIÉS :

3.2.1 Maintenir les partenariats avec le milieu scolaire.

- Poursuivre le programme « J'adopte un cours d'eau » avec les étudiants de l'école secondaire Chanoine-Beudet.
- Poursuivre le programme « Survol benthos » avec les étudiants en technique de bioécologie du Cégep de La Pocatière.

ENJEU 4 : ACTIVITÉS ET POTENTIEL RÉCRÉOTOURISTIQUES

Les activités récréotouristiques reliées à l'eau peuvent devenir des outils de développement pour une région. Avant d'y arriver, il faut toutefois que la ressource soit présente en quantité et en qualité pour soutenir ces activités. C'est là un des objectifs de la mise en œuvre de la gestion intégrée de l'eau par bassin versant.

Orientation 4.1 : Réduire les conflits d'usages reliés aux activités récréatives et à la qualité de l'eau

Le diagnostic révélait que les sentiers, qu'ils soient pédestres ou pour véhicule hors-route, représentent la principale activité récréotouristique dans le bassin versant. Ces sentiers peuvent avoir des impacts sur les cours d'eau, et ce, à divers degrés. C'est notamment le cas des sentiers de véhicules hors-route qui empruntent parfois des voies qui les mènent à traverser les cours d'eau à gué, autant en été qu'en hiver (pont de glace). L'impact de ces traverses n'est pas connu, mais les associations de VTT et de motoneiges sont conscientes de cette situation et collaborent à la recherche de solutions. L'autre pôle d'activités récréotouristiques important dans le bassin versant est le lac St-Pierre. Comme mentionné précédemment, ce lac est aux prises depuis quelques années avec des problèmes de cyanobactéries. Là encore, le milieu s'est pris en main pour s'attaquer au problème et ne demande qu'à être appuyé dans ses démarches.

OBJECTIFS ET ACTIONS ASSOCIÉS :

4.1.1 Diminuer l'impact des sentiers de véhicules hors-route sur les cours d'eau.

- Aménager des structures réduisant l'impact des sentiers sur les cours d'eau.
- Documenter l'impact des traverses de cours d'eau par les motoneiges et les VTT.

4.1.2 Limiter les facteurs associés aux épisodes de cyanobactéries.

- Mettre en œuvre le plan d'action pour la protection du lac St-Pierre.

4.1.3 Favoriser la concertation et la responsabilisation des usagers du lac St-Pierre.

- Mettre en place une table de concertation pour toucher l'ensemble du bassin versant du lac St-Pierre.

Orientation 4.2 : Protéger et mettre en valeur les sites d'intérêts et les paysages

La présence de plusieurs sites patrimoniaux en bordure des cours d'eau du bassin versant de la rivière Kamouraska témoigne d'un riche passé et de l'importance de la ressource eau dans le développement de la région. Aujourd'hui, ils constituent autant de fenêtres sur les cours d'eau, ouvrant la porte à des sites d'interprétation où se côtoieraient l'histoire et les enjeux actuels reliés à l'eau.

OBJECTIF ET ACTION ASSOCIÉS :

4.2.1 Mettre en valeur les sites historiques et patrimoniaux en lien avec les cours d'eau.

- Soutenir les initiatives de mise en valeur du patrimoine relié à l'eau dans le bassin versant.

Orientation 4.3 : Maintenir la pêche sportive dans le bassin versant.

La présence de l'omble de fontaine dans les rivières de la région est le signe d'une eau de bonne qualité. Lorsqu'en plus les populations d'omble de fontaine peuvent supporter une pêche sportive, elles deviennent alors des outils de développement et génèrent des retombées économiques. C'est en quelque sorte l'aboutissement des efforts de restauration d'une rivière quand on peut y arriver. Des travaux ont été entrepris depuis quelques années afin de réaliser des aménagements visant à améliorer le potentiel de certains habitats pour l'omble de fontaine, principalement dans la portion amont du bassin versant.

OBJECTIFS ET ACTIONS ASSOCIÉS :

4.3.1 Stimuler la relève à la pêche sportive.

- Collaborer aux activités de la Fête de la pêche.

4.3.2 Augmenter le potentiel de l'habitat de l'omble de fontaine.

- Poursuivre les travaux de mise en valeur de l'habitat de l'omble de fontaine.